



DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-12

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-trois janvier deux-mille-vingt-six à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE et Jean-Marc VASSE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

OBJET : COOPERATION DES CENTRES DE GESTION - EXERCICE 2026 - COTISATION A LA FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION (F.N.C.D.G.) - AUTORISATION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, institué par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,



- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 04 novembre 2020 relative à l'adhésion du Centre de Gestion de la Seine-Maritime à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG),
- Vu la décision prise à l'Assemblée Générale de la FNCDG, le 11 décembre 2025, concernant l'augmentation à 1,75 € / agent géré de la cotisation statutaire en 2026,
- Vu le budget primitif principal de l'exercice 2026.

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 04 Novembre 2020, le Centre de Gestion a renouvelé son adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (F.N.C.D.G.). A ce titre, le Centre de Gestion s'engage à verser une cotisation annuelle à la F.N.C.D.G.

Monsieur le Président précise que lors de son Assemblée Générale du 11 décembre 2025, la FNCDG a décidé d'augmenter la cotisation des Centres de Gestion à 1,75 €/agent inscrit aux Commissions Administratives Paritaires contre 1,50 €/agent en 2025.

Monsieur le Président indique que cette augmentation significative est liée au projet de déménagement dans de nouveaux locaux que nourrit la FNCDG. En effet, le CNFPT qui héberge actuellement la FNCDG et le GIP Informatique des CDG, a fait part de sa décision de renoncer à louer ses locaux après 2027. La dépense correspondant à une location de bureaux indépendants étant plus élevée, la FNCDG doit augmenter son budget annuel d'environ 150 000 €

Monsieur le Président souligne que la Fédération a donc invité le Centre de Gestion à mandater sa cotisation 2026 qui s'établit, pour la Seine-Maritime à 20 389,25 € contre 17 476,50 € en 2025.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration à l'unanimité, adopte l'attribution, au titre de l'année 2026, une cotisation de 20 389,25 € à la Fédération Nationale des Centres de Gestion, les crédits nécessaires étant inscrits au projet de budget primitif de l'exercice 2026.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON